

Nantes, le 13 novembre 2020

Commission permanente du vendredi 13 novembre 2020

## Le Fonds Résilience est désormais accessible aux entreprises jusqu'à 50 salariés

**Le Fonds territorial Résilience est un dispositif d'aide aux petites et moyennes entreprises lancé par la Région des Pays de la Loire et auquel contribuent la Banque des Territoires, les 5 départements, grandes villes et intercommunalités. 32 millions d'euros ont ainsi été mobilisés pour sauver les petites entreprises.**

Le Fonds territorial Résilience a déjà permis à plus de 2000 entreprises de bénéficier d'une aide remboursable de 3500 à 20 000 euros.

Pour faire face aux conséquences du re-confinement, Christelle Morançais, présidente de la Région des Pays de la Loire, en accord avec l'ensemble des collectivités contributrices, a décidé de faire évoluer le fonds sur plusieurs points :

- Étendre l'accès aux entreprises dont le chiffre d'affaires atteint 10 millions d'euros et qui emploient jusqu'à 50 salariés (au lieu d'1 million d'euros et 10 salariés, et 2 millions d'euros et 20 salariés pour les secteurs spécifiques du tourisme, de la restauration, des hôtels, de l'événementiel, du sport ou de la culture).
- Prolonger le dispositif jusqu'au 30 septembre 2021 (au-lieu du 31 décembre 2020).

Ces mesures seront opérationnelles à partir du 1er décembre.

**« Ouvrir Résilience aux entreprises de 50 salariés est un geste fort. Cette crise qui dure frappe le cœur de notre économie locale que constituent les petites et moyennes entreprises. Notre fonds a déjà permis de soutenir 2000 TPE/PME partout dans les territoires, mais nous souhaitons toucher encore plus d'entreprises. Résilience est un dispositif cumulable avec les aides de l'Etat qui peut se révéler très utile pour surmonter des difficultés de trésorerie ou relancer l'activité », déclare Christelle Morançais.**

### CONTACT PRESSE

Gwenola Cariou Huet : [gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr](mailto:gwenola.cariou-huet@paysdelaloire.fr) – 06 82 80 18 92